

MERRY-SUR-YONNE

7. Saint-Marc

Données relatives à la présente planche

NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

Zonage

UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique

A - Zone agricole protégée

N - Zone naturelle protégée

Bâtiments susceptibles de changer de destination

▲ Toute destination autorisée (se référer au règlement écrit)

Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

Fond de plan

Cours d'eau et plans d'eau

04080m

